

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

FORMATION  
CONTINUE



# Normes IAS/IFRS

2017 • 9<sup>e</sup> édition

**Normes IAS/IFRS :**  
la formation universitaire  
de référence en français



## CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ EN

# Normes IAS/IFRS

Les normes IAS/IFRS constituent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 le standard obligatoire pour l'élaboration des comptes consolidés des sociétés cotées au sein de l'Union Européenne. La Belgique, par l'arrêté royal du 18 janvier 2005, autorise les sociétés non cotées à établir leurs comptes consolidés selon le référentiel IAS/IFRS. Elle oblige cependant les établissements de crédit et les entreprises d'assurance à le faire, même en l'absence de cotation boursière. Ce changement de référentiel a également un impact sur les filiales belges consolidées : beaucoup de ces filiales sont amenées à effectuer en normes IAS/IFRS « le reporting » au sein du groupe auquel elles appartiennent. Dans la perspective des évolutions internationales, un nombre beaucoup plus grand de sociétés se verront impliquées dans ce processus à terme.



**F. Lepoutre**

PARTICIPANT À L'ÉDITION 2004 DU CYCLE DE FORMATION, RÉVISEUR D'ENTREPRISES, EXPERT-COMPTABLE, ET AUJOURD'HUI LUI-MÊME FORMATEUR AUX IAS/IFRS.

*Ce cycle m'a permis d'acquérir une vue globale sur l'ensemble de ces normes comptables, mettant en évidence le caractère « complet » de la formation, tant sur le plan théorique que pratique. En tant que professionnel du chiffre, et soumis à certaines obligations en matière de formation continue, ce cycle m'a également permis d'acquérir efficacement les bases nécessaires à l'exercice de ma profession. Enfin, ce cycle m'a mené à l'enseignement universitaire, étant moi-même en charge de divers cours auprès de plusieurs institutions.*

## LES ATOUTS DU PROGRAMME

- Une formation complète et compacte : trois mois pour se mettre à niveau.
- Une formation où interagissent académiques et praticiens.
- Une formation en français.

## LES OBJECTIFS

Au terme de la formation, le participant aura acquis les compétences suivantes :

- sur le plan comptable, maîtriser le référentiel IAS/IFRS ;
- sur le plan de l'analyse financière, comprendre de manière pertinente l'information ;
- sur le plan organisationnel, mettre en oeuvre le projet de conversion.

## LE PUBLIC

Le programme est conçu pour répondre aux besoins des « comptables » et plus largement du monde financier. En effet, l'adoption du référentiel a des implications non seulement sur la comptabilité mais aussi sur l'analyse financière et encore sur l'organisation des entreprises.

Dès lors, le public visé est composé des personnes en charge de l'établissement et du contrôle des comptes ou encore leurs utilisateurs quels qu'ils soient. Plus précisément, il s'agit des :

- émetteurs de l'information financière chargés de l'élaboration et du contrôle des états financiers :
  - membres des départements comptables, financiers, de consolidation, de contrôle de gestion dans les entreprises ;
  - intervenants externes : réviseurs d'entreprises, experts-comptables, etc. ;
- managers de projet IAS/IFRS, responsables du pilotage du changement de référentiel ;
- utilisateurs de l'information financière dont le rôle est d'interpréter l'information financière : banques, sociétés de bourse, analystes financiers.

## LA PÉDAGOGIE & L'ÉVALUATION

La réflexion sur la valeur économique des opérations comptables constitue un changement de perspective pour beaucoup de professionnels de la comptabilité et utilisateurs de l'information financière. Afin d'ancrer dans la réalité professionnelle des participants l'investissement intellectuel que l'application des normes IAS/IFRS demande, enseignants

et professionnels de haut niveau animeront cette formation, en se basant sur un mix dynamique de présentation de concepts, de méthodes et d'outils systématiquement illustrés par des exemples et témoignages d'expérience et appliqués dans le cadre d'exercices pratiques. Le nombre d'inscrits est limité à 30 pour permettre une pédagogie active.



© Jacky Delorme

## LE PROGRAMME

### Module 1 : Environnement comptable national et international

- Normes IAS/IFRS : contexte et enjeux de la normalisation internationale.
- Principales divergences entre référentiels belge et européen IAS/IFRS.
- Méthodes d'évaluation : coût historique versus juste valeur.
- Lien entre comptabilité et fiscalité.

### Module 2 : Présentation détaillée des normes IAS/IFRS

- Normes générales : contenu et structuration des états financiers, information sectorielle, événements post-clôture, latences fiscales, provisions pour risques et charges.
- Normes particulières : immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et amortissements, contrats de location-financement, avantages au personnel et paiements fondés sur des actions, tests de dépréciation.
- Première application des IAS/IFRS.

### Module 3 : Consolidation

- Rappels en matière de consolidation.
- Normes IAS/IFRS relatives à la consolidation.

### Module 4 : Analyse financière et pratique des normes IAS/IFRS

- Impact des normes IAS/IFRS sur la lecture et l'interprétation des états financiers.
- Comment s'adapter concrètement à l'environnement IAS/IFRS.

### Séance de clôture

La séance de clôture sera organisée sous la forme d'une table ronde réunissant plusieurs orateurs de renom autour du thème « Bilan et perspectives du référentiel comptable européen IAS/IFRS »



Consultez le programme détaillé sur notre site :  
[www.uclouvain.be/formation-continue-ias](http://www.uclouvain.be/formation-continue-ias)

## L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- **ROMUALD BILEM** : Réviseur d'entreprises, partner Ernst & Young
- **FABIEN BRANSWYK**  
Senior audit Manager, partner KPMG  
Réviseurs d'entreprises.
- **BRUNO COLMANT**  
Professeur invité à la Louvain School of Management de l'UCL.
- **YVES DE RONGÉ**  
Professeur à la Louvain School of Management de l'UCL, responsable académique du programme.
- **MICHEL DE WOLF**  
Doyen de la Louvain School of Management, Professeur à l'UCL, réviseur d'entreprises, président

honoraire de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, responsable académique du programme.

- **CHRISTIAN LAPLANE**  
Expert-comptable et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.
- **FRÉDÉRIC LEPOUTRE**  
Réviseur d'entreprises, expert-comptable, associé BST Réviseurs d'Entreprises.
- **BÉNÉDICTE VESSIÉ**  
Réviseur d'entreprises, chargée de cours à la Louvain School of Management - Mons

## EN PRATIQUE

### LIEU ET CALENDRIER

Le programme se déroulera à Louvain-la-Neuve du 29 septembre au 12 décembre 2017 à raison de 10 mardis (18h30 - 21h30 et de 5 vendredis (9h00-17h30). Les examens auront lieu le 13 janvier 2018 (1<sup>re</sup> session). La date de la seconde session vous sera communiquée par la suite.

### DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de 2875 euros plus TVA pour les participants qui s'inscrivent avant le 31 juillet 2017 et 3075 euros plus TVA pour une inscription après cette date.

Une réduction de 10 % sera d'application pour les personnes s'inscrivant à titre privé.

Ce prix inclut les sessions de formation, le matériel pédagogique, les lunchs, collations et pauses café.

En cas de désistement, une indemnité sera réclamée :

- plus de 15 jours ouvrables avant la date du premier cours : néant
- entre 6 et 15 jours ouvrables avant la date du premier cours : 20 % du droit d'inscription
- 5 jours ouvrables ou moins avant la date du premier cours : 80 % du droit d'inscription

### CONDITIONS D'ADMISSION

- être détenteur d'un diplôme universitaire ou supérieur de type long ;
- ou être détenteur d'un diplôme supérieur de type court et pouvoir justifier d'une expérience professionnelle probante. Ces candidatures seront examinées par un jury, sur présentation d'un dossier (formulaire d'inscription ad hoc).

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription est disponible en ligne <https://uclouvain.be/fr/etudier/iufc/inscription-normes-ias.html>

Date limite d'inscription : le 15 septembre 2017 sous réserve de disponibilité de place.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la formation si le nombre de participants est insuffisant (ceci n'a cependant jamais dû être le cas dans le passé).


### LE CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ


Les participants qui suivent le programme et réussissent les épreuves d'évaluation se voient délivrer un « Certificat d'université en Normes IAS/IFRS », assorti de 10 crédits.

Outre la valorisation personnelle du certificat dans le plan de formation du participant, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire par la suite.

### EN SAVOIR PLUS

 [www.uclouvain.be/formation-continue-ias](http://www.uclouvain.be/formation-continue-ias)

 +32 (0) 104783 12

 [nath.cogneau@uclouvain.be](mailto:nath.cogneau@uclouvain.be)

### VENIR OU REVENIR À L'UCL

- pour évoluer professionnellement
- pour actualiser vos connaissances
- pour acquérir des compétences dans des domaines innovants

### LES 14 FACULTÉS DE L'UCL PROPOSENT PLUS...

- d'une centaine de certificats d'université
- d'une vingtaine de masters et masters complémentaires
- d'une cinquantaine de programmes qualifiants

Et des nouvelles formations chaque année

### POUR UN PUBLIC D'ADULTES ENGAGÉS DANS LA VIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

FORMATION  
CONTINUE



AVEC LE SUPPORT DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION CONTINUE (IUF) DE L'UCL

À découvrir sur :

[www.uclouvain.be/formation-continue-catalogue](http://www.uclouvain.be/formation-continue-catalogue)